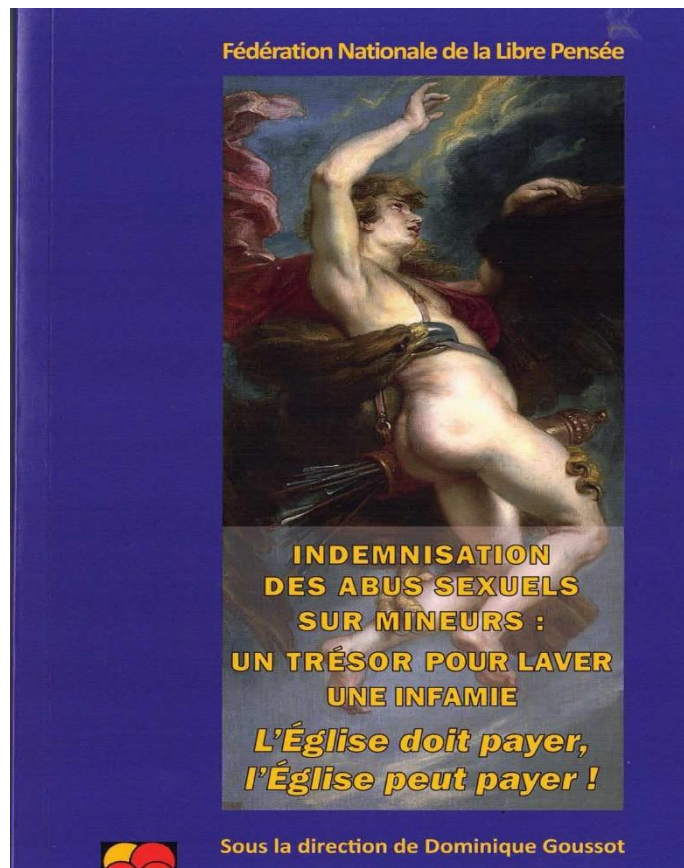


CONFERENCE DE LA LIBRE PENSEE !

Vendredi 10 février 2022, 18h

En présence de l'auteur Dominique Goussot

12 rue des Fossés St Jacques, 75005 Paris



Prix de vente 12€. Edition *Libre Pensée*

Une enquête placée sous la direction de **Dominique Goussot**, vice-président de la **Fédération Nationale de la Libre Pensée**

Rapportés dans la présente étude, les résultats des investigations conduites par la Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNLP) sur les richesses actuellement détenues par l'Église romaine en France, voire à l'étranger pour certains diocèses, montrent qu'indépendamment du devoir que lui imposent les exigences les plus élémentaires de la justice et de la morale humaines d'indemniser les préjudices subis par les mineurs victimes de prêtres pédophiles, elle dispose des moyens de le faire, sans solliciter la générosité de ses fidèles.

Avant même la publication du rapport de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église (CIASE), installée en novembre 2018 par la Conférence des Évêques de France (CEF) pour tenter d'éteindre l'incendie allumé par l'ampleur de ces actes criminels, la FNLP, au terme de son congrès de Voiron d'août 2021, a décidé d'inventorier les biens et avoirs détenus par les associations diocésaines et susceptibles de financer l'indemnisation des préjudices subis par les mineurs victimes d'abus sexuels commis par des ministres du culte romain ou des laïcs investis dans l'animation des actions pastorales en direction de la jeunesse.

La capacité de rebond de l'Église romaine en France pour reconstituer ses richesses au cours des deux derniers siècles laisse à penser qu'elle est en mesure de faire face aux conséquences financières de sa responsabilité en matière d'abus sexuels sur mineurs.

Bien que partiel, l'état des lieux ici établi sur le fondement des comptes des associations diocésaines le confirme : elle dispose d'un trésor de huit milliards d'euros pour laver partiellement une infamie dont le coût de l'indemnisation pourrait se situer entre un et deux milliards. L'admiration de quelques bijoux immobiliers éclaire, s'il en est besoin, ce constat.

Alors, oui, l'Église doit payer, l'Église peut payer !

Pour s'inscrire à la conférence : *librairie@fnlp.fr*

Entrée gratuite

Livre disponible à la librairie.

Ouvert tous les jours, du mardi au samedi. 11h-14h / 15h-19h et le samedi 10h30-14h/15h-18h30